

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil de la Communauté



SEANCE DU JEUDI 10 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le 10 janvier à 09h30, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 4 janvier 2013 sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville du Mans, sous la présidence de M. BOULARD, Président.

Sont présents : M. BOULARD, M. LEPROUST, M. DELIGNY, M. PICAULT, Mme DANVERT, M. ROUILLON, Mme MATHIS-VIGNEZ, M. VETILLARD, M. LANDY, M. SOULARD, M. PRIGENT, M. DELPECH, M. BREUX, M. BIENCOURT, M. COUNIL, Mme LAUNAY, M. LECROC, M. COMBE, M. JEAN, Mme POTELOIN, Mme PEDOYA, Mme DUBOIS, Mme BERGER, M. CALIPPE, Mme KAZIEWICZ, M. EDOM, Mme GUESDON PLESSIS, M. COMPAORE, M. EL ARRASSE, Mme KARAMANLI, M. PERDEREAU, M. VILLARME, Mme RIVRON, M. PIGEAU, Mme PIVRON, Mme BEAUCHEF, M. FONTAINE, M. FERRE, M. BRAUD, M. LANGEVIN, M. MORTREAU, M. GAGNEBIEN, M. JANNIN, M. CHARVET, Mme CHEVALIER, M. DELAFOY

Absents et représentés : M. PRIGENT, M. LE FOLL, M. BIENCOURT, M. COUNIL, M. CALIPPE, M. GUIBERT, Mme HEUZE, Mme KARAMANLI, M. PERDEREAU, Mme SEVERE, Mme COCO, M. PIGEAU, Mme LE BOTERFF, M. PALUSSIÈRE, Mme HERSEMEULE, M. LETARD, M. JANNIN

Votes par procuration :

M. DELIGNY pour M. PRIGENT après son départ
M. BOULARD pour M. LE FOLL
Mme PEDOYA pour M. BIENCOURT après son départ
Mme POTELOIN pour M. COUNIL jusqu'à son arrivée
M. BREUX pour M. CALIPPE après son départ
M. DELPECH pour M. GUIBERT
Mme DANVERT pour Mme HEUZE
M. COUNIL pour Mme KARAMANLI après son départ
M. EDOM pour M. PERDEREAU après son départ
M. BRAUD pour Mme SEVERE
M. VETILLARD pour Mme COCO
Mme RIVRON pour M. PIGEAU après son départ
M. LANDY pour Mme LE BOTERFF
M. ROUILLON pour M. PALUSSIÈRE
Mme BERGER pour Mme HERSEMEULE
M. LEPROUST pour M. LETARD
M. GAGNEBIEN pour M. JANNIN après son départ

M. CALIPPE remplit les fonctions de Secrétaire.

M. EDOM, Mme BEAUCHEF et M. BRAUD ont constitué le bureau de vote pour le dépouillement des opérations de vote.

Le Procès-Verbal de la séance du 25 octobre 2012 est approuvé.

Les Membres ci-dessus désignés ont signé au Registre après délibération en séance.

